

## Prairie sèche

(4.2.4 *Mesobromion*, 4.2.2 *Xerobromion*)



La prairie mi-sèche (*Mesobromion*) est une formation herbacée rencontrée généralement sur les pentes bien exposées, mais aussi sur les terrasses alluviales graveleuses, ainsi qu'en bandes le long des axes routiers et ferroviaires. Traditionnellement, ce type de prairie de faible valeur agronomique est exploité extensivement par une intervention annuelle tardive (fauche ou pâture).

La prairie mi-sèche se trouve souvent en mosaïque avec des zones de pelouse sèche (*Xerobromion*). En raison de ses caractéristiques arides, la pelouse sèche est naturellement libre de végétaux ligneux et ne nécessite généralement pas d'entretien soutenu.

Les prairies sèches comptent parmi les milieux les plus riches sur le plan floristique et faunistique et comprennent beaucoup d'espèces typiques menacées de disparition. Ces milieux sont inscrits à l'annexe 1 de l'Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN).

Les prairies sèches de grande valeur au niveau suisse sont protégées par l'Ordonnance sur la protection des prairies et pâturages secs d'importance nationale (OPPS).



L'urbanisation, l'intensification de l'agriculture ou au contraire l'abandon de ces surfaces au rendement jugé insuffisant sont les principaux facteurs de régression des prairies sèches.



- Classeur Nature & Agriculture, Agridea
- Exploitation des prairies et pâturages secs, 2006 Ch. Hedinger et al., OFEV, Agridea
- Prairies et pâturages secs d'importance nationale, l'environnement pratique n° 1017, 2010. M. Dipner *et al.*, OFEV.
- Effets sur la faune des processus de récolte des prairies, Agroscope ART, 2010

## LES PRAIRIES SECHES A GENEVE



Le développement de la prairie maigre est lié à des conditions moyennement sèches (*Mesobromion*) à arides (*Xerobromion*) avec une disponibilité en eau limitée.



Ce type de prairie occupe des sols filtrants ou argileux s'asséchant rapidement, pauvres en nutriments sur un substrat généralement calcaire. La présence du *Xerobromion* est liée à un sol superficiel.



La prairie sèche se caractérise par un tapis herbacé de faible hauteur et parfois discontinu dominé par le brome élevé (*Bromus erectus*) avec une floraison multicolore.



En l'absence d'entretien, la dynamique naturelle conduit à la fermeture progressive partielle voire complète du milieu (embuissonnement).

## L'ENTRETIEN DES PRAIRIES SECHES A GENEVE



Maintien d'un sol pauvre en humus et en éléments nutritifs



Maintien d'un milieu à grande diversité floristique.



Maintien d'un milieu ouvert (gestion optimale de l'embuissonnement). Une part de 10 à 20% de ligneux épineux est souhaitable pour la diversité biologique.



- Intervention après fructification de la flore pour assurer la dissémination des graines, en principe pas avant le 15 juin en plaine.

- Laisser le produit de coupe sécher au sol pendant minimum 2 à 3 jours. Ceci est suffisant pour la dispersion de la petite faune ainsi que pour la fructification des plantes.



- Maintien d'un ourlet non fauché d'une largeur de minimum 3 mètres en bordure de lisière, de haie ou de forêt ainsi que d'îlots non fauchés comme zone refuge pour la faune.

## Modes d'entretien

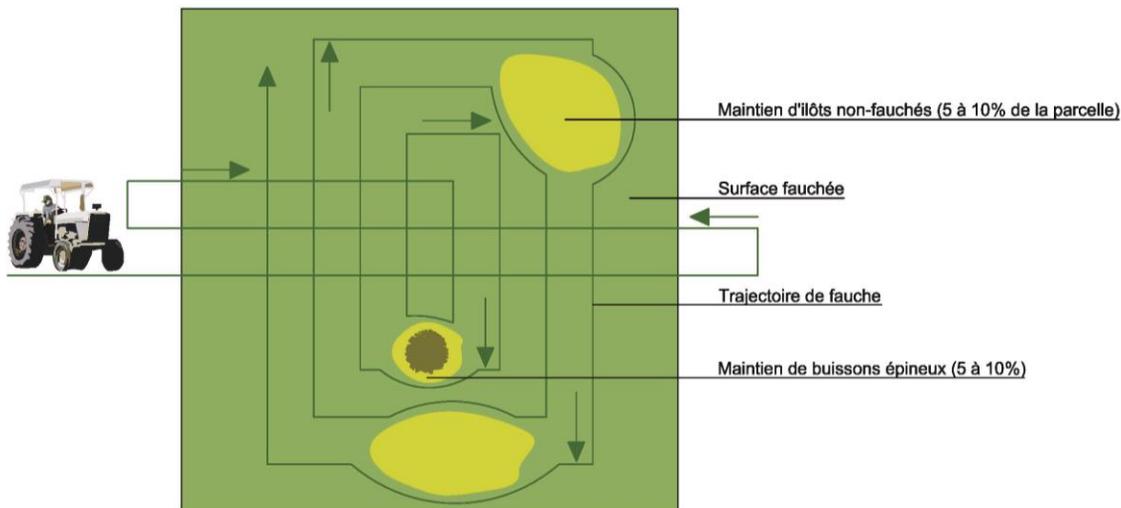
Les prairies sèches peuvent être entretenues par l'intermédiaire de deux types d'intervention : la fauche et le pâturage.

### LA FAUCHE

#### Opération

- Coupe à une hauteur minimale de 10 cm pour limiter l'impact sur l'entomofaune et la petite faune vivant au sol, ainsi que sur les plantes à rosettes (orchidées).
- Coupe centrifuge, en direction des zones refuge (ourlets et surfaces non fauchées) pour permettre à la petite faune de s'y réfugier.

Schéma de principe de la fauche centrifuge (d'après Agridea)



#### Fréquence/sectorisation de la fauche

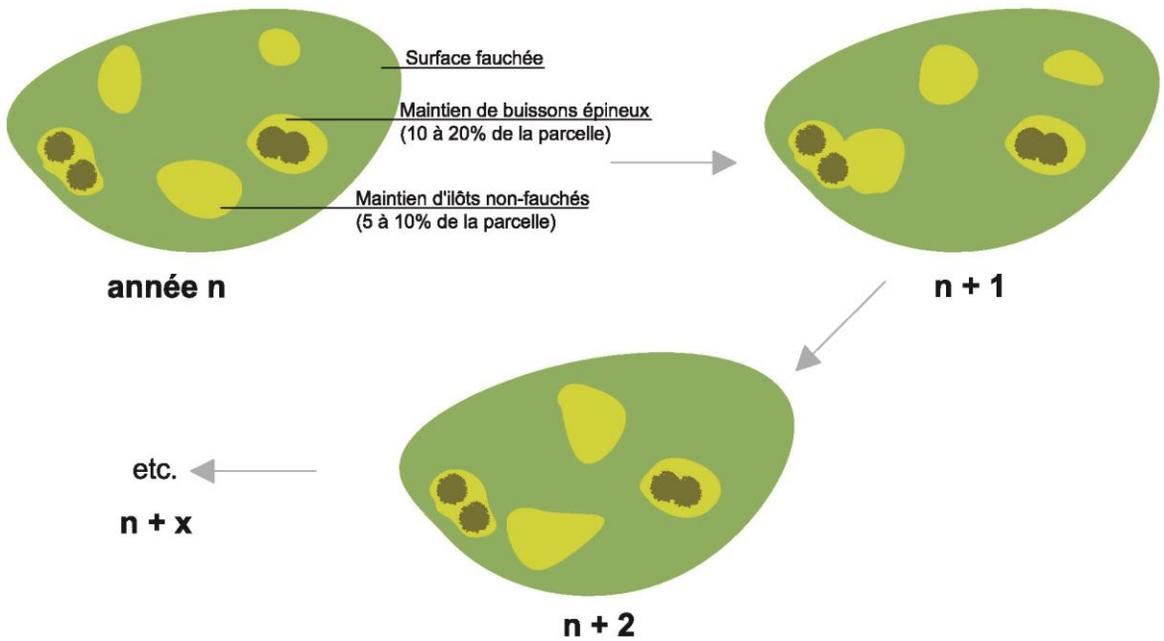
- Les prairies sèches sont, en règle générale, fauchées une seule fois par an en raison du faible rendement.
- Une fauche bisannuelle permet cependant de conserver sa diversité floristique. Dans ce dernier cas, intervenir annuellement sur la moitié de la surface et faucher l'autre moitié l'année suivante.

#### ***Recommandations pour la création de zones refuges pour la petite faune***

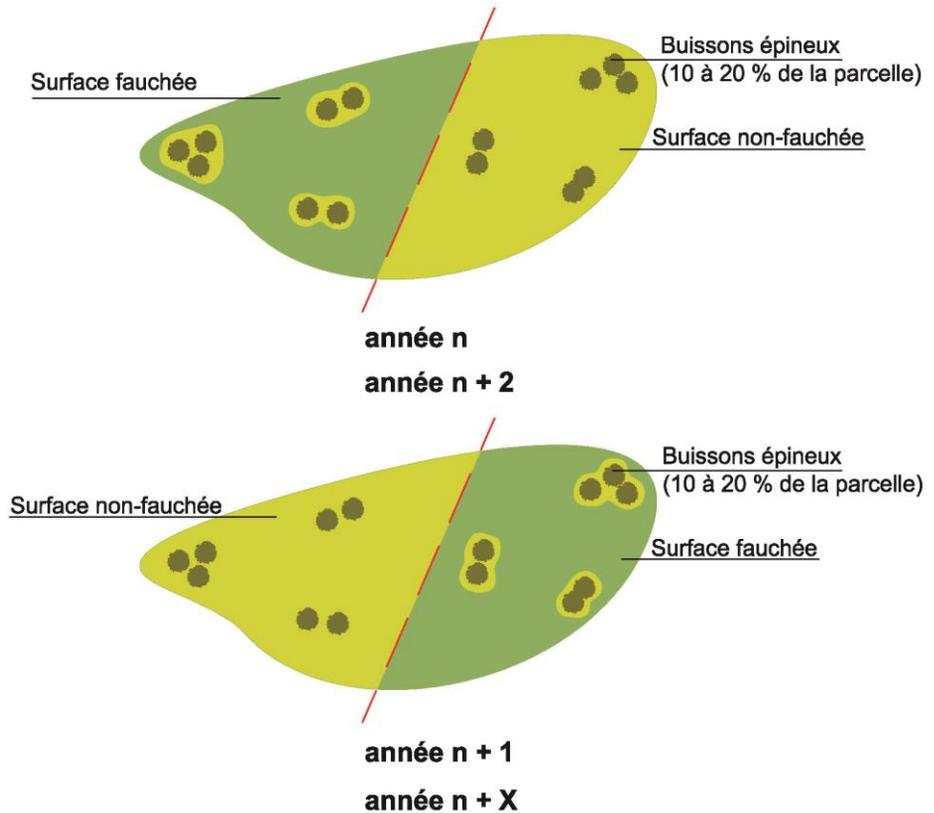
- ✓ Maintien d'îlots non fauchés répartis en plusieurs unités, sur 5 à 10 % de la parcelle.
- ✓ Définir les zones à des emplacements différents à chaque coupe.
- ✓ Laisser une surface minimale de 20 m<sup>2</sup> (largeur supérieure à 3 m).
- ✓ La distance maximale entre deux zones non fauchées ne doit pas dépasser 30 m.
- ✓ Proscrire les zones envahies par les néophytes (espèces non indigènes).
- ✓ Éviter les zones envahies par les espèces indésirables (chardons, liserons, rumex..).
- ✓ Favoriser les zones refuges dans les emplacement comportant des espèces à floraison tardive.



**Principe de fauche annuelle avec maintien d'îlots non fauchés et de buissons**



**Principe de fauche bisannuelle avec maintien de buissons épineux**





## Période d'intervention

La période d'intervention est à adapter en fonction du développement de la végétation.

### Critères pour le choix de la date de fauche :

Fauche **précoce** (fin mai à début juin) si :

- ✓ Le niveau nutritionnel est élevé à moyen, risque de verse de la végétation ;
- ✓ Les graminées dominent et qu'il est nécessaire de les affaiblir ;
- ✓ Des plantes indésirables et/ou envahissantes sont à éliminer ;
- ✓ Des plantes basses sont à favoriser.

Fauche **estivale** (de fin-juin à mi-juillet) si :

- ✓ Le niveau nutritionnel est moyen à faible ;
- ✓ Des plantes indésirables et/ou envahissantes sont à éliminer ;
- ✓ Des plantes à floraison printanière sont à favoriser.

Fauche **automnale** (septembre-octobre) si :

- ✓ Le niveau nutritionnel est faible ;
- ✓ Des plantes à floraison tardive sont à favoriser .

Remarque : En cas de présence d'avifaune nicheuse au sol, préférer une intervention estivale dès mi-juillet voire une intervention automnale pour minimiser les risques de destruction de la couvée.

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Période de fauche	début sept.	fin juin	début juin	fin juin	mi-juillet

Exemple de calendrier de fauche, à adapter en fonction du développement de la végétation (années plus précoces ou plus tardives) et des plantes à favoriser ou, au contraire, à affaiblir.



**Matériel**

• Pour la fauche : faucheuse à barre de coupe, faucheuse rotative (sans conditionneur), motofaucheuse à barre de coupe, débroussailleuse à lame, faux, à adapter en fonction de la taille et de la possibilité de mécanisation de la parcelle.  
A proscrire : faucheuse-conditionneuse, broyeur (impact important sur la faune).

• Pour le conditionnement : faneuse, andaineuse, presse/autochargeuse. Ici, plus la largeur de travail est grande, plus l'impact sur la faune est faible (diminution du nombre de passages).

**Machines utilisées pour la fauche**



Faucheuse à barre de coupe



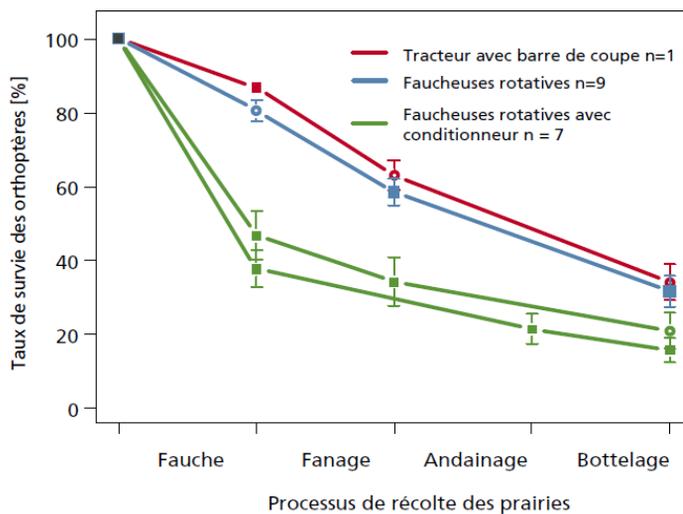
Motofaucheuse à barre de coupe



Faucheuse rotative à disque



Débroussailleuse à lame



Taux de survie des orthoptères après les différentes étapes de la récolte. (source: rapport ART n°724)



## Evacuation

- Export du produit de fauche, afin de favoriser un appauvrissement du sol.
- Le foin doit être laissé à sécher et retourné sur la parcelle durant 2 à 3 jours pour que les plantes s'égrènent et que la faune peu mobile puisse s'éloigner de la zone fauchée (insectes, larves, chenilles).
- Une partie du matériel végétal peut être utilisé pour l'aménagement de tas en bordure de haie ou en lisière de forêt pour créer des structures favorables aux reptiles.



*La conservation d'un ourlet non fauché en bordure de haie (à gauche), la présence de buissons épineux (au centre) et la mise en tas du produit de la fauche (à droite) constituent des mesures très favorables à la faune.*

## LE PÂTURAGE

Lorsque la prairie est pâturée chaque année ou régulièrement en alternance avec la fauche, le cortège floristique perd une partie de ses caractéristiques avec la disparition d'espèces spécialisées. La gestion par le pâturage doit donc être étudiée attentivement afin de ne pas compromettre la diversité de la prairie.

### Opération :

- Pâturage continu : Pendant toute la période de végétation et en un seul parc.
- Pâturage tournante : Division de la surface en plusieurs parcs, 1 à 3 passages pendant une période plus courte (quelques jours à quelques semaines). Ceci induit des périodes de repos pour la végétation et la faune associée.

Remarque: Ces deux modes de conduites peuvent être mis en œuvre alternativement. La charge en bétail ne doit pas être trop élevée et doit être adaptée en fonction du développement de la végétation ainsi que de la situation de la parcelle.

Dans un pâturage extensif, des mesures régulières de débroussaillage doivent être entreprises.





### Période d'intervention

En fonction du développement de la végétation et de la présence d'espèces sensibles (orchidées). Au plus tôt lors de la montaison des principales graminées.

La charge en bétail doit être adaptée en fonction du développement de la végétation et ajustée à chaque fois. Il n'est pas possible de définir une charge type pour un pâturage à appliquer chaque année.

#### Critères pour le choix de la période d'intervention :

Pâturage **précoce** (dès début avril) :

- ✓ Diminution de la concurrence des graminées, favorise les plantes à fleurs ;
- ✓ Freinage de l'embroussaillage ;
- ✓ Meilleure gestion de l'offre en fourrage.

Pâturage **estivale** (dès juin-juillet) :

- ✓ Maintien des espèces sensibles à une utilisation précoce (orchidées).

### Type de bétail

Les bovins sont les mieux adaptés à la pâture des prairies sèches. Les chèvres sont également appréciées pour leur capacité à brouter les ligneux et donc à gérer l'emboussonnement.

Les moutons (broutage très sélectif), chevaux et ânes (poids élevé causant des dommages à la couverture végétale, broutage sélectif et à ras) sont moins bien adaptés.

### Gestion de l'embroussaillage:

Si l'embroussaillage dépasse 20 % de la surface, les mesures suivantes peuvent être entreprises:

- ✓ Ronce (*Rubus sp*), églantier (*Rosa canina*), robinier (*Robinia pseudocacacia*) : plusieurs coupes ciblées durant la période de végétation (juillet à septembre) ou arrachage en profondeur des plants.
- ✓ Epine noire (*Prunus spinosa*) : 1 coupe par an durant la période de végétation (juillet à septembre).
- ✓ Chardon des champs (*Cirsium arvense*) : coupe quand la plante est à floraison (juillet à septembre).
- ✓ Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) : Fauche 2 à 3 fois par an quand la crosse se déroule (juillet à septembre).
- ✓ Herbe de St- Jacques (*Senecio jacobaea*) : Coupe ou arrachage avant la floraison (mai à août).



Fauche : 0.20 à 0.70 CHF/m<sup>2</sup>

Débroussaillage : 0.20 à 0.50 CHF/m<sup>2</sup>

ESPÈCES TYPIQUES



Brome élevé  
(*Bromus erectus*)



Sauge des prés  
(*Salvia pratensis*)



Esparcette  
(*Onobrychis viciifolia*)



Petite pimprenelle  
(*Sanguisorba minor*)



ESPÈCES CIBLES MENACEES A GENEVE



Acéras homme pendu  
(*Aceras anthropophorum*)



Ophris bourdon  
(*Ophrys holosericea*)



Orchis bouffon  
(*Orchis morio*)



Orchis militaire  
(*Orchis militaris*)

Autres espèces cibles (Xerobromion) : Panicaut champêtre (*Eryngium campestre*), Fumana couché (*Fumana procumbens*), Globulaire allongée (*Globularia punctata*)

ESPÈCE CIBLE MENACEE A GENEVE



Lézard vert (*Lacerta bilineata*)

ESPÈCES TYPIQUES



E. Wermeille

Hespérie des potentilles (*Pyrgus armoricanus*)



E. Wermeille

Mélitée des centaurées (*Melitaea phoebe*)



Autres espèces : Azuré des cytises (*Glaucopsyche alexis*), Grand nègre des bois (*Minois dryas*)

ESPÈCES CIBLES MENACEES A GENEVE



E. Wermeille

Azuré des coronilles  
(*Plebeius argyrognomon*)



E. Wermeille

Mélitée des scabieuses  
(*Melitaea parthenoides*)



E. Wermeille

Hespérie du cirse  
(*Pyrgus cirsi*)

ESPÈCES TYPIQUES



E. Wermeille

Mante religieuse (*Mantis religiosa*)



E. Wermeille

Caloptène italien (*Calliptamus italicus*)



Autres espèces : Criquet des jachères (*Chorthippus mollis*), Criquet des mouillères (*Euchorthippus declivus*), Decticelle bicolore (*Metrioptera bicolor*)

ESPÈCES CIBLES MENACEES A GENEVE



E. Wermeille

Criquet rouge-queue  
(*Omocestus haemorrhoidalis*)



E. Wermeille

Gomphocère tacheté  
(*Myrmeleotettix maculatus*)

# Milieux naturels

## Structure et contenu des fiches

### Légende des pictogrammes et codes couleurs utilisés

#### LE MILIEU EN SUISSE



Information générale, contexte



Photographies, schémas ou coupes



Menaces sur le milieu au niveau Suisse



Sélection de références bibliographiques

#### LE MILIEU A GENEVE



Hydrologie



Pédologie



Paysage



Evolution du milieu sans intervention

#### L'ENTRETIEN DU MILIEU A GENEVE



But



Contraintes



Coûts de la mesure



Gestion de la strate herbacée (végétation comprise entre 0 et 1.5 m)



Gestion de la strate arbustive (végétation comprise entre 1.5 et 6 m)



Gestion de la strate arborée (végétation ligneuse supérieure à 6 m)



Gestion par le pâturage

#### ESPECES TYPIQUES ET CIBLES



Plantes vasculaires



Lépidoptères (papillons)



Orthoptères (sauterelles, criquets et grillons)



Coléoptères terrestres



Reptiles



Oiseaux